DOSSIER DE PRESSE

Octobre 2022

Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire

Conseil national de l'alimentation

CNA
Conseil National de l'Alimentation

PARTIE

1

Une concertation sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire au Conseil national de l'alimentation

Pourquoi et comment ?

CNA
Conseil National de l'Alimentation

Qu'est-ce que le CNA ?

À voir : vidéo « comprendre le rôle du CNA »

Le CNA en bref

Le **Conseil national de l'alimentation (CNA)** est une instance consultative rattachée aux ministères chargés de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'agriculture. Elle dispose d'une indépendance par la voix de son Président et est capable de s'auto-saisir. Elle est composée d'une centaine de membres représentant l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Le CNA est un espace de concertation alimenté de débats citoyens qui permet de mieux mesurer et prendre en compte les points de vue de l'ensemble des acteurs et de la société sur les politiques publiques de l'alimentation. Le CNA produit des « avis » qui formulent des **recommandations destinées à la décision publique et aux acteurs et actrices de la chaîne alimentaire.**

Quelle articulation des avis du CNA à la décision publique ?

- Le CNA **rend public ses avis** et les valorise auprès des différentes parties prenantes.
- L'ouverture du CNA à la participation citoyenne repose sur la **complémentarité** des expressions des parties prenantes et des citoyens. Les avis ainsi produits visent à le renforcer davantage dans son rôle d'**éclairage de la décision publique**.

Pourquoi une concertation sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire ?

L'autosaisine du CNA sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire

Contexte de la saisine

Le Conseil national de l'alimentation s'est autosaisi en 2021 pour mener une réflexion sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire.
Cette autosaisine s'inscrivait dans un contexte d'actualité marqué par une augmentation des situations de précarité alimentaire en France et des inégalités accrues face à l'alimentation, en particulier à la suite de la crise du Covid-19. Le contexte inflationniste actuel, lié à la crise politique en Ukraine, conforte encore ces préoccupations.

Le groupe de concertation avait pour objectifs, dans son mandat, d'organiser une réflexion et d'émettre des recommandations en matière de réduction de la précarité alimentaire en France, à destination des décideurs publics comme privés.

Méthodes et déroulé de la concertation

L'avis « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire » publié en octobre 2022 est le fruit d'un an de travaux au sein d'un groupe de concertation composé d'une cinquantaine de structures comprenant des membres permanents du CNA, représentatifs de l'ensemble de la chaine alimentaire, et des organisations invitées spécifiquement pour approfondir ce thème. Le groupe de concertation a été présidé par Franck Le Morvan et modéré par Magali Ramel.

Plusieurs sources ont été mobilisées pour enrichir les réflexions du groupe.
En amont du lancement du travail collectif, un travail de recensement bibliographique (rapports, études, précédents avis du CNA) a été réalisé par le secrétariat du CNA. Puis, les premières séances de travail ont été consacrées à l'audition d'une quinzaine d'experts et de porteurs d'initiatives. En parallèle un important processus de participation citoyenne a été organisé à partir d'une question : « Que faut-il faire pour que chaque personne ait un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité ? » (voir ci-après).
C'est en s'appuyant sur l'ensemble de ces éléments, enrichis des connaissances et des points d'attention portés par chaque membre du groupe, qu'a été menée la concertation conduisant à la rédaction du présent avis : il présente les constats communs dressés en matière de précarité alimentaire et des recommandations opérationnelles visant à mieux la prévenir et la combattre.

Pourquoi le CNA a-t-il choisi d'organiser une démarche de participation citoyenne sur la précarité alimentaire ?

Le sujet de la précarité alimentaire a été retenu pour engager une démarche de participation citoyenne. C'est la deuxième fois que le **CNA associe des citoyens à ses travaux**. Une attention particulière a été portée à **l'inclusion des personnes en situation de précarité, dans leur diversité**. La lutte contre la précarité alimentaire doit en effet s'appuyer sur les constats et préconisations des personnes concernées pour que les réponses sociétales puissent correspondre à leurs attentes et leurs besoins. Le CNA répond ainsi aux exigences de l'article L 266-1 al. 4 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que « *La lutte contre la précarité alimentaire mobilise l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, dans le cadre de leur objet ou projet associatif, ainsi que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, en y associant les personnes concernées* ».

La participation citoyenne au CNA

La démarche d'intégration d'un dispositif de participation citoyenne aux groupes de concertation est récente au CNA. Jusqu'à récemment, le CNA était une instance entièrement consacrée aux représentants des acteurs de la chaîne alimentaire. En 2014, il a été chargé d'une mission **d'organisation de débats publics sur l'alimentation** par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt. Le CNA a choisi de s'interroger plus largement sur la place qu'il pourrait consacrer aux citoyens dans le processus d'élaboration de ses avis. Un groupe de travail a été mis en place afin d'explorer toutes les possibilités que **l'ouverture du CNA à la participation citoyenne** pourrait offrir. Des pistes et des recommandations visant à mettre en œuvre à la participation citoyenne ont été proposées au CNA afin d'intégrer les citoyens de la manière la plus vertueuse possible. En janvier 2020, les membres du CNA adoptent ces recommandations, donnant lieu à une méthodologie de la participation citoyenne. Celle-ci a été testée sur le sujet des « emballages alimentaires » puis intégrée dans la méthode de travail du CNA, notamment dans le cadre de la concertation sur la **précarité alimentaire.** Le CNA poursuivra l'articulation des débats citoyens à des prochaines concertations avec **l'appui de la cellule de participation citoyenne**.

Comment la participation citoyenne est adossée à un groupe de concertation au CNA ?

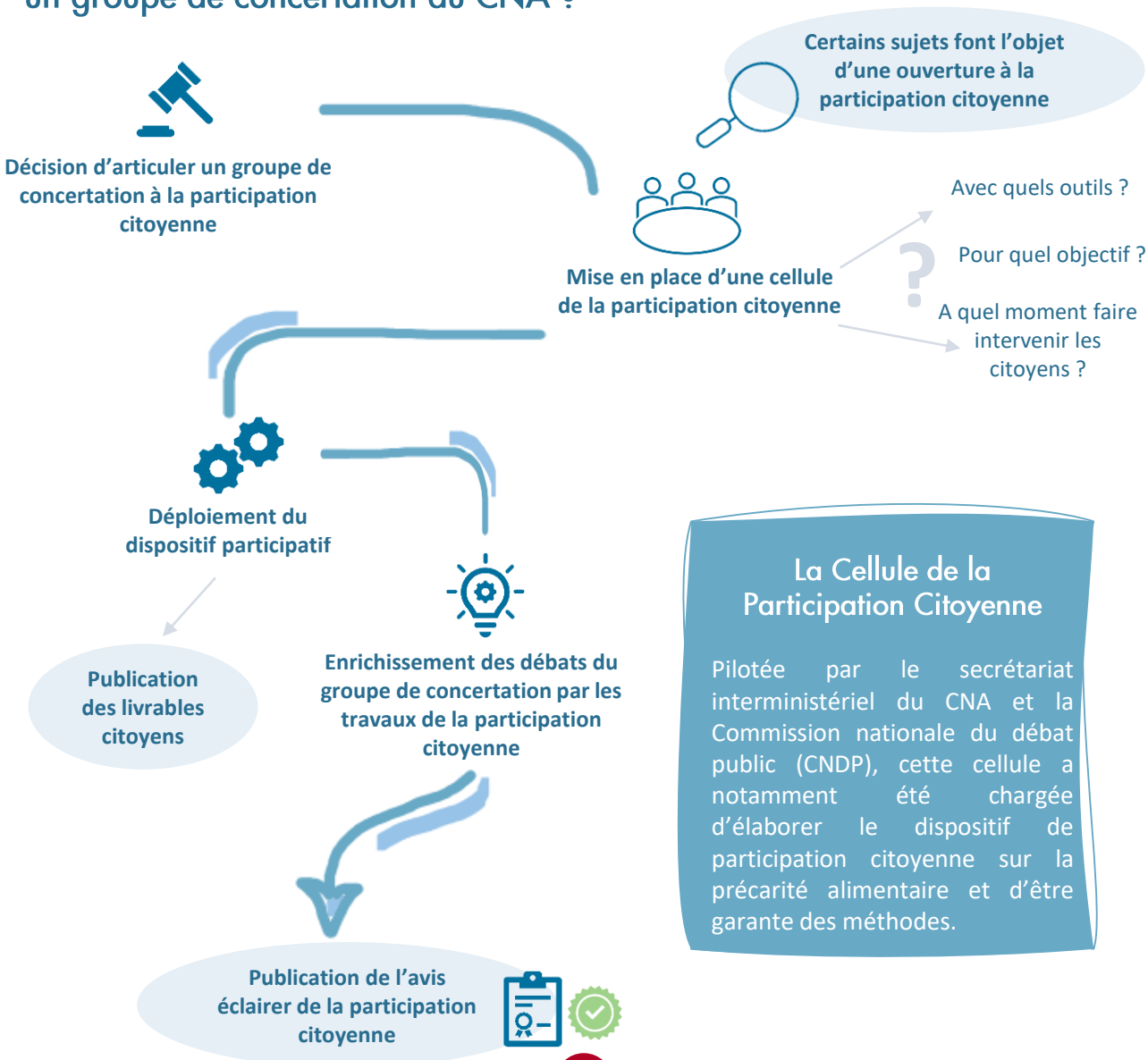

La Cellule de la Participation Citoyenne

Pilotée par le secrétariat interministériel du CNA et la Commission nationale du débat public (CNDP), cette cellule a notamment été chargée d'élaborer le dispositif de participation citoyenne sur la précarité alimentaire et d'être garante des méthodes.

Comment les citoyens ont-ils participé ?

Deux **outils participatifs** complémentaires ont permis de **recueillir l'expression des citoyens**, en complément de celle des membres du groupe de concertation du CNA sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire.

67 débats autoportés

- Diversité de publics et de territoires (en France Métropolitaine et en Outremer)
- Appui de collectivités, associations, conseils de développements…
- 1098 participants

Compte rendu des 67 débats autoportés

+

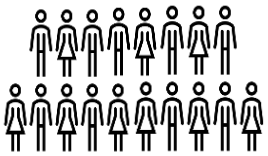

1 panel citoyen

- 10 personnes en situation de précarité + 8 personnes tirées au sort puis recrutées sur des critères de diversité
- 2 x 3 jours de travail
- Présentation des résultats des débats autoportés

Avis citoyen comportant 4 axes, 16 messages clés et 24 propositions

Comment les propositions citoyennes ont-elles été présentées et valorisées ?

- Les résultats de la participation citoyenne (débats autoportés et panel citoyen) sont venus **nourrir les réflexions et discussions du groupe de concertation du CNA « précarité alimentaire »**. À l'issue du panel citoyen, une **réunion commune** entre citoyens et membres du groupe de concertation a été organisée, dans laquelle les panélistes ont présenté leurs travaux.

- Les synthèses des 67 débats autoportés et l'avis du panel citoyen ont été **rendus publics**.

- **Un document de réponse** expliquant la manière dont ont été étudiées et reprises les propositions citoyennes dans l'avis du CNA sera remis aux citoyens du panel et aux structures organisatrices de débats autoportés puis rendu public.

- **Une réunion de restitution** rassemblant membres du groupe de concertation et citoyens ayant participé à la démarche est prévu afin de présenter comment l'avis a été enrichi des propositions citoyennes. Le document de réponse sera rendu public à l'issue de cette réunion.

Résultats de la démarche de participation citoyenne

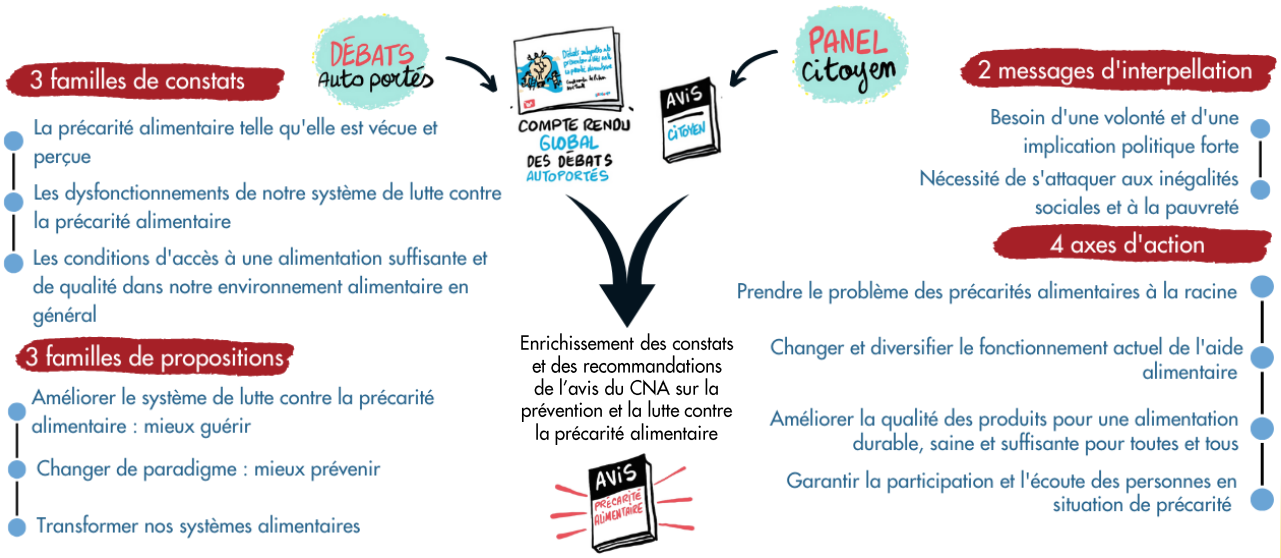

Les **24 propositions issues du panel citoyen** ont fait l'objet d'une analyse, d'une réponse et d'une justification de la part du groupe. Cet échange a par ailleurs permis au CNA d'enrichir son travail de formulation de recommandations à destination des décideurs.

La participation citoyenne a permis d'enrichir les recommandations de l'avis :

87 %

Des propositions du panel citoyen ont fait l'objet de **recommandations associées** par le groupe de concertation

69 %

Des recommandations de l'avis ont un **lien** avec la participation citoyenne.

Les recommandations que le groupe a formulées et qui sont en lien avec les propositions citoyennes sont marquées dans l'avis par le **pictogramme** ci-dessus.

La participation citoyenne a permis d'enrichir l'avis à différents niveaux : dans la partie constats et enjeux, au sein des recommandations et dans les synthèses réalisées concernant le chèque alimentaire et la sécurité sociale de l'alimentation.

Les livrables de la concertation sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire

Compte rendu des 67 débats autoportés

Avis citoyen réalisé par le panel

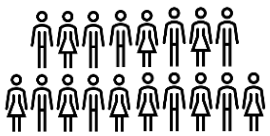

Des supports d'information préalable à destination des citoyens ont été conçus sur le sujet de la précarité alimentaire.

Pour les lire : télécharger le dossier d'information préalable

Un avis sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire

Avis n°91 adopté en octobre 2022.

Résumé « 4 pages »

PARTIE

2

Prévention et lutte contre la précarité alimentaire

Constats, enjeux et recommandations du CNA

CNA
Conseil National de l'Alimentation

Quelques chiffres clés

- **8 millions de personnes** en situation d'insécurité alimentaire en France avant la crise sanitaire du COVID 19
- Le nombre d'inscriptions auprès des associations d'aide alimentaire habilitées est passé de **5,5 millions à 7 millions entre 2018 et 2020**
- Des financements publics de **700 millions d'euros par an** avant la crise sanitaire, portés transitoirement à **1 milliard d'euros en 2021**
- Des activités bénévoles estimées à **500 millions d'euros par an**
- Des dons annuels nets à l'aide alimentaire des entreprises et des particuliers estimés à **280 millions d'euros** (pour 400 millions d'euros d'aides fiscales)

Avis 91

Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a adopté en octobre 2022 l'avis n°91 « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire ». Cet avis est issu d'une autosaisine du CNA. Un groupe de concertation, présidé par M. Franck Le Morvan et modéré par Mme Magali Ramel, a travaillé pendant 1 an à son élaboration.

Constats et enjeux liés à la précarité alimentaire

- Le phénomène de la précarité alimentaire est **massif** mais **incomplètement appréhendé** et **aggravé par les crises**
- Les politiques publiques de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire sont **structurellement centrées sur l'aide alimentaire** et **ne permettent pas de répondre à tous les enjeux de la précarité alimentaire**
- Il y a un **développement d'initiatives complémentaires ou alternatives à l'aide alimentaire** qui demandent à être mieux recensées, coordonnées et soutenues
- Le sujet de la précarité alimentaire appelle une **approche systémique des enjeux**

Objectifs globaux en matière de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire

Les mesures et orientations prises pour prévenir et lutter contre la précarité alimentaire doivent permettre à chaque personne d'avoir un **accès digne à une alimentation suffisante et de qualité.**

Il est urgent d'impulser des évolutions dans l'approche de la lutte contre la précarité alimentaire en France pour qu'elle puisse mieux **répondre aux besoins et aux attentes des personnes qui connaissent la précarité alimentaire.**

La prévention et la lutte contre la précarité alimentaire doivent être menées **en cohérence avec d'autres objectifs généraux des politiques publiques** : la lutte contre la pauvreté et les exclusions, la transition écologique, la souveraineté alimentaire, la santé publique.

Ambitions, leviers et recommandations clés

L'avis comporte 4 ambitions partagées, 17 leviers et 71 recommandations, dont 15 recommandations clés. Un quart des recommandations a fait l'objet de dissensus qui sont détaillés dans l'avis (partie IV – Tableau des recommandations). Les pages qui suivent reprennent les ambitions, les leviers et des extraits des recommandations clés.

A – Prendre le problème à la racine pour garantir l'accès de tous à l'alimentation

1. Reconnaître et mettre en œuvre le droit à l'alimentation et aller vers une démocratie alimentaire

★ **Inscrire le droit à l'alimentation dans le droit français et européen et assurer les conditions de mise en œuvre d'une démocratie alimentaire**, pour garantir à chacun un accès à une alimentation saine, sûre, digne et durable (…).

★ **Expérimenter la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation** au sein du régime général de sécurité sociale (…).

2. Créer les conditions pour la participation et l'écoute des personnes en situation de précarité

★ **Associer des citoyens et citoyennes**, notamment des personnes en situation de précarité, dans leur diversité, à l'élaboration et à la validation des politiques de prévention et de lutte contre la précarité, à toutes les échelles de territoires (…).

3. Changer le regard de la société sur la précarité alimentaire et lutter contre les préjugés, les stigmatisations

★ **Contribuer au changement de regard sur les personnes en situation de précarité** (…) notamment par des campagnes d'informations à destination du grand public basées sur des messages créés avec les personnes en situation de précarité (…).

4. Agir sur le pouvoir d'achat des ménages

★ Pour permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et durable, **agir sur les ressources financières des ménages** (salaires, minima sociaux y compris pour les jeunes, retraites…), y compris dans le cadre de politiques ambitieuses de création d'emploi.

5. Agir sur l'environnement alimentaire : assurer une offre alimentaire suffisante, durable et de qualité

★ **Coordonner les politiques sectorielles pour une cohérence autour de l'accès à l'alimentation de qualité pour tous** (logement, emploi, éducation, commerce, aménagement du territoire, agriculture) **et faire des territoires le levier de cette mise en cohérence** (…).

★ **S'assurer de la disponibilité d'une offre alimentaire de qualité pour tous et toutes** dans tous les territoires et notamment les Outremers, les quartiers prioritaires et les zones rurales (marchés, commerces de proximité, etc.) (…).

★ **Reconnaître une exception agri-alimentaire au niveau européen et français**, notamment dans le cadre des échanges commerciaux, afin de permettre d'éviter la spéculation sur les matières premières agricoles au niveau mondial.

B – Mieux connaître la précarité alimentaire et mieux suivre les politiques visant à la prévenir et à la combattre

1. Diagnostic : Améliorer l'identification et le suivi des personnes en situation de précarité alimentaire

★ **Améliorer la connaissance des situations de précarité alimentaire en France** en :

- Poursuivant l'analyse de l'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire en population générale (…) ;
- Poursuivant l'analyse de l'alimentation des usagers de l'aide alimentaire (…) ;
- Conduisant une étude pour mieux comprendre « la micro-économie du porte-monnaie des ménages en situation de pauvreté » (…) ;
- Prévoyant une nouvelle étude E3A sur les modes de fonctionnement des associations distribuant de l'aide alimentaire et le contenu de cette aide (…).

★ **Encourager les collectivités locales à constituer des réseaux au niveau des territoires, et des villes en premier lieu, pour développer leurs actions d'identification des personnes en situation de précarité alimentaire** (…).

★ S'appuyer sur les initiatives d'aller vers (points itinérants, action sociale "hors les murs", partenariats entre universités et associations étudiantes) et celles qui répondent aux enjeux de lien social (jardins partagés, cantines solidaires ouvertes à toutes et tous et complémentaires à la distribution de denrées) permettant **d'identifier les personnes en situation de précarité alimentaire et de non-recours à l'aide alimentaire. Y intégrer la participation citoyenne** (…).

2. Mieux suivre et évaluer les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire au regard des besoins

Ambitions, leviers et recommandations clés

C – Améliorer l'aide alimentaire telle que définie à l'article L. 266-2 du code d'action sociale et des familles (« fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement »).

1. Améliorer l'accès à l'aide alimentaire

★ **Renforcer l'information sur l'accès aux droits des personnes pour mieux lutter contre le non recours aux droits sociaux.**

2. Améliorer l'accueil

3. Améliorer l'accompagnement

4. Renforcer la coordination des acteurs

★ **Améliorer la coordination des acteurs de l'aide alimentaire à toutes les échelles** (locale, nationale, européenne) (…). Mobiliser et pérenniser les crédits et dispositifs de la stratégie pauvreté (…) pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure.

5. Garantir la qualité des denrées alimentaires distribuées

6. Ajuster les financements des structures de l'aide alimentaire

★ **Augmenter l'aide de l'État pour qu'une partie de l'aide alimentaire soit issue des producteurs locaux pratiquant l'agriculture durable**, dans l'objectif d'améliorer la qualité, la diversité et la durabilité des produits alimentaires des personnes en situation de précarité et de rémunérer décemment les producteurs français et la souveraineté alimentaire française.

D – Développer les initiatives complémentaires ou alternatives pour la lutte contre la précarité alimentaire

1. Soutenir les nouvelles actions de solidarité alimentaire

2. Développer la coordination territoriale et multi-partenariale de la lutte contre la précarité alimentaire

3. Renforcer l'apport de la restauration collective

4. Créer des fonds dédiés permanents pour soutenir ces dispositifs

★ **Créer un fonds permanent pour accompagner des initiatives de solidarités alimentaires ouvertes à toutes et tous** :

- visant à l'accès à une alimentation durable et de qualité,
- s'inscrivant dans une dynamique émancipatrice par un investissement fort en animation pour un partage des savoirs sur l'alimentation,
- proposant des moments et espaces conviviaux, qui contribuent à ce que les personnes soient parties prenantes du projet.

Conseil National de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15
www.cna-alimentation.fr

Conseil National de l'Alimentation

@CNA_Alim

Conseil National de l'Alimentation

Contact presse CNA
presse@cna-alimentation.fr
01.49.55.80.78 / 01.49.55.58.89

Contact presse Guillaume Garot
guillaume.garot@assemblee-nationale.fr
01.40.63.68.92